



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 10/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_008-DE



### Conseil Communautaire du 2 février 2026

## **Objet : Modification de l'intérêt communautaire article 4.5 action sociale**

### **Numéro de délibération : CC2026\_008**

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Fabien BRODU, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jérôme HILLAIRET, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Thierry EPLENIER, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Simone ROY, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Jacky RAUD  
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Liliane BEGUE  
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA  
Sylvain MARCHAL donne pouvoir à Monique CHEMINADE  
Maurice PINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON  
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

#### **Absents :**

Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Alain BILLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Jean-Paul AUGUSTIN, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Christian GRATEREAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD,

Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Catherine BAUBRI, Mathilde M  
DELAUNAY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis G  
Pierre TEXIER, Francine MINEAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, victor GEOFFROY, Jean-  
Claude MARTEAU

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 88

Votants : 95

Pouvoirs : 7

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Modification de l'intérêt communautaire action sociale

Envoyé en préfecture le 09/02/2026  
Reçu en préfecture le 09/02/2026  
Publié le 10/02/2026  
ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_008-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et L. 1321-3 relatifs à l'intérêt communautaire,

Vu la loi NOTRe en date de 7 août 2015,

Vu la loi engagement et proximité n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019,

Vu la délibération CC2024-116 du 18 décembre 2024 relative à la dernière modification des statuts

Vu la délibération n°CC2025\_139 du 8 décembre 2025 relative à la dernière modification de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°CC2026\_007 du conseil communautaire en date du 2 février 2026 entérinant l'extension du CIAS à l'ensemble du territoire de Vals de Saintonge Communauté,

Considérant le travail entrepris depuis l'automne 2023, relatif à l'examen des compétences et des ressources de Vals de Saintonge Communauté, et celui mené depuis le mois d'avril 2024 avec le cabinet Espélia et le comité de pilotage dont la dernière séance s'est tenue le 19 janvier 2026,

## Une modification de l'intérêt communautaire est nécessaire pour les changements exposés ci-dessous :

### 4.5. Action sociale d'intérêt communautaire

Est déclaré d'intérêt communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 :

✓ un CIAS sur l'ensemble des Vals de Saintonge, dont les missions sont les suivantes :

Les missions du CIAS sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et, notamment, par les articles L. 123-5, R. 123-1 à R. 123-6 :

Caractère	Intitulés des missions	Détail
Obligatoires	Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire en compétence <i>Article R.123-1 du CASF</i>	L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Il est présenté au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement de mandat.
	Mise en œuvre d'une action sociale générale définie par le CASF et des actions spécifiques <i>Article L. 123-2 du CASF</i>	Accueillir, écouter, orienter les personnes en difficulté sociale et accompagner les plus fragiles.
	Mise en œuvre de moyens ou de structures de concertation et de coordination. <i>Article R. 123-4 du CASF</i>	Rôle d'expert et d'animation de réseaux. Les CIAS peuvent exercer leur action en liaison avec les services et institutions publics et privés à caractère social.
	Aides sociales légales (APA domicile et hébergement) <i>Article R. 123-5 et R.123-6 du CASF</i>	Aide à la constitution, au dépôt et à l'instruction des demandes d'aides sociales légales et tenue du registre des bénéficiaires.
	Domiciliation <i>Article L.264-1 et 2 du CASF</i>	Domiciliation des personnes sans domicile stable et gens du voyage
Non obligatoires	Aides financières facultatives <i>Article R. 123-2 du CASF</i>	Le CIAS peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature (matérielles, alimentaires, factures, logement, etc) en complément des dispositifs de droit commun.
	Missions spécifiques	Accompagnement des gens du voyage (scolarisation et insertion) et Intervenant social en gendarmerie.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la modification de l'intérêt communautaire portant sur les missions d'intervention et les missions du CIAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, à la majorité qualifiée des deux tiers. La nouvelle version de l'intérêt communautaire, ci-annexée, sera notifiée aux communes,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 79
- Contre : 11
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,